

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

-----0-----

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le 4 avril 2018 à 20h00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 49 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de réunion de la Communauté de communes de la Ténarèze, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS : ESPERON Patricia, BARTHE Raymonde, BEZERRA Gérard, MELIET Nicolas, DUFOUR Philippe, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, MAURY Jacques, BELLOT Daniel est remplacé par son suppléant ALBINET David, BOISON Maurice, BOUE Henri, DIVO Christian, FERNANDEZ Xavier, MESTE Michel, RODRIGUEZ Jean, SAINT-MEZARD Guy, TOUHE-RUMEAU Christian, BAUDOIN Alexandre, BEYRIES Philippe, BOLZACCHINI Laurent, CAPERAN Paul, CARDONA Alexandre, GARCIA Marie-Paule, LAURENT Cécile, MARCHAL Rose-Marie, MONTANE-SEAILLES Marie-Claude, NOVARINI Michel, OUADDANE Atika, PINSON Alain, SACRÉ Thierry et TURRO Frédérique.

ABSENTS EXCUSÉS : CLAVERIE Claude, BARRERE Etienne, COLAS Thierry, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, GOZE Marie-José, LABATUT Michel, LABORDE Martine, REDOLFI DE ZAN Sandrine, CHATILLON Didier, LABEYRIE Nicolas, MARTIAL Vanessa, MONDIN-SEAILLES Christiane, SONNINO Marie et VAN ZUMMEREN Roël.

ABSENTS : DELPECH Hélène, MARTINEZ Françoise et ROUSSE Jean-François.

PROCURATIONS : CLAVERIE Claude a donné procuration à BARTHE Raymonde, GOZE Marie-José a donné procuration à BOISON Maurice, LABORDE Martine a donné procuration à DIVO Christian, CHATILLON Didier a donné procuration à BAUDOIN Alexandre, LABEYRIE Nicolas a donné procuration à TOUHE-RUMEAU Christian, MARTIAL Vanessa a donné procuration à GARCIA Marie-Paule, SONNINO Marie a donné procuration à MONTANE-SEAILLES Marie-Claude et VAN ZUMMEREN Roël a donné procuration à DUBRAC Gérard.

SECRETAIRE : TURRO Frédérique.

OBJET : REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Monsieur le Président rappelle la délibération en date du 23 septembre 2015 fixant les différentes redevances d'assainissement applicables aux différents contrôles du Service Public d'Assainissement Non-Collectif de la Ténarèze comme suit :

- 52.50 € H.T. pour un contrôle de conception d'une installation,
- 82.50 € H.T. pour un contrôle de bonne exécution des travaux,
- 56.50 € H.T. pour un contrôle de bon fonctionnement de l'existant.

Ces tarifs sont applicables aux 20 communes membres du SPANC de la Ténarèze.

Suite aux réunions de la Commission « Environnement élargie aux Maires du SPANC » et de la Commission « Economie-Finances » en date des 27 et 28 mars 2018, il a été proposé de diminuer les montants de certaines redevances du SPANC.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUI l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité,

FIXE le montant des redevances d'assainissement applicables aux différents contrôles Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Ténarèze comme suit :

- Contrôle de conception et d'implantation d'un assainissement non collectif neuf : 52.50 € H.T.,

Envoyé en préfecture le 11/04/2018

Reçu en préfecture le 11/04/2018

Affiché le

SLO

ID : 032-243200417-20180404-2018_04_09-DE

- Contrôle de bonne exécution d'un assainissement non collectif neuf : gratuit si les travaux sont conformes ou conformes avec réserves et 82.50 € H.T. si les travaux sont non-conformes,
- 30,00 € H.T. pour un contrôle de bon fonctionnement d'un assainissement existant (périodique ou pour vente),

FIXE le montant de la somme prévue à l'article L.1331-8 du Code la Santé Publique à 60 € H.T. (cas de refus du contrôle périodique de bon fonctionnement),

DIT que les montants indiqués ci-dessus seront appliqués à tous les contrôles facturés par le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Ténarèze à compter du 1^{er} janvier 2018.

Pour extrait conforme le 5 avril 2018

**Le Président de la Communauté
de Communes de la Ténarèze,
Maire de Condom,**



Gérard DUBRAC